
ISRAËL

Démolition de maisons : des Palestiniens ont « quinze minutes pour partir... »
Index AI : MDE 15/78/99

Embargo : 8 décembre à 05h01 T.U.

« Le 26 janvier, Ahmed Mahmoud Abu Awais a vu avec horreur plus de 100 membres armés de la police des frontières arriver avec des bulldozers à Isawiyeh, dans Jérusalem-Est, et commencer à détruire sa maison de quatre pièces où vivaient 14 membres de sa famille. On ne leur a pas été laissé le temps de sortir les meubles. Une centaine d'habitants de la localité se sont rassemblés et ont commencé à lancer des pierres. Les policiers ont riposté à coups de matraque et ont tiré à bout portant des balles en caoutchouc, tuant Zaki Ubayd, un père de famille de vingt-huit ans. »

Cas examiné par une mission de recherche d'Amnesty International en juin 1999.

Des milliers de Palestiniens comme Ahmed Mahmoud Abu Awais vivent dans la crainte de voir leur maison démolie par les autorités israéliennes parce qu'ils n'ont pas obtenu de permis de construire, même sur des terrains ayant appartenu à leur famille depuis des générations. Sans permis, leur maison est illégale.

« Généralement, la date et l'heure de la démolition ne sont pas annoncées à l'avance ; une famille peut se voir accorder un quart d'heure pour prendre ce qui lui appartient avant que les meubles ne soient jetés par les fenêtres et que les bulldozers commencent leur

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -

travail de démolition », écrit Amnesty International dans un document qu'elle rend public aujourd'hui.

Des délégués de l'Organisation, parmi lesquels Anthony Coon, spécialiste indépendant de l'urbanisme, ont effectué une mission de recherche en Israël et en Cisjordanie en mai et juin 1999. Leurs conclusions, publiées dans *Démolition et expropriation : la destruction de maisons palestiniennes*, font clairement apparaître que la législation et les ordonnances militaires israéliennes répondent à deux orientations différentes selon qu'elles s'adressent aux Palestiniens ou aux Israéliens.

« Les Palestiniens sont pris pour cible uniquement parce qu'ils sont Palestiniens. La démolition de leur maison est de toute évidence liée à une politique discriminatoire qui vise à limiter l'implantation des Palestiniens aux zones urbaines existantes », déclare Anthony Coon.

« Pour les Israéliens, les choses sont différentes. Il ne leur est pas très difficile

d'obtenir un permis de construire et même lorsqu'ils construisent leur maison sans permis, celle-ci ne risque pas, ou pratiquement pas, d'être démolie. »

Pour Amnesty International, la politique de démolition des maisons constitue une grave violation des droits humains des habitants palestiniens de Cisjordanie.

Contrairement aux espoirs suscités par la signature d'un accord de paix en 1993 à Oslo, les démolitions n'ont pas cessé. Depuis 1995, les bulldozers ont jeté à la rue quelque 5 000 personnes, parmi lesquelles 2 000 enfants. Le nouveau gouvernement israélien d' Ehoud Barak a chargé récemment une commission interministérielle d'examiner la question des démolitions de maisons en Cisjordanie. Les bulldozers ont néanmoins poursuivi leur travail de destruction.

En novembre 1999, par exemple, deux maisons situées à Jérusalem-Est ont été détruites. À l'heure

La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version
anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty
International - EFAI -

actuelle, dans Jérusalem-Est, 12 000 maisons, dans lesquelles vit un tiers de la population palestinienne, sont menacées de démolition.

« Les personnes et les familles dont la maison a été démolie se retrouvent dans une situation catastrophique, souligne Amnesty

« Les traumatismes engendrés par cette expropriation peuvent provoquer des rancœurs et la rupture d'une famille, a ajouté l'Organisation. Beaucoup n'ont pas d'autre choix que de vivre sous la tente ou d'aller habiter chez des proches, dont le domicile est alors surpeuplé. »

Un avocat palestinien a déclaré aux délégués d'Amnesty International : « Dans le cadre des affaires dont je m'occupe, depuis les accords d'Oslo, aucun permis n'a été accordé pour la construction d'une habitation en zone C. »

Représentant les trois quarts environ de la Cisjordanie, la zone C couvre une bonne partie des terrains où l'on peut envisager un développement urbain et rural. Pourtant, les délégués d'Amnesty International se sont entendu dire

International. Souvent, leur maison était tout ce qu'elles possédaient. Lorsque les soldats arrivent, les familles sont en général trop indignées et terrifiées pour mettre à l'abri ce qu'elles possèdent pendant le peu de temps qui leur est accordé pour évacuer leur domicile. »

à maintes reprises par les représentants de l'Administration civile des Territoires occupés que la politique du gouvernement militaire était depuis 1995 de « n'accorder aux Palestiniens aucun permis pour la construction de nouveaux bâtiments dans la zone C ».

« En détruisant les maisons des Palestiniens et en refusant de leur accorder des permis de construire, le gouvernement israélien viole les obligations aux termes du droit international humanitaire et relatif aux droits humains qu'il s'est pourtant engagé à respecter », a déclaré Amnesty International avant de conclure : « Il doit être mis fin à cette politique immédiatement ».

Complément d'information

Les délégués de la mission de recherche d'Amnesty International ont rencontré des représentants

La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version
anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty
International - EFAI -

d'organisations non gouvernementales, des avocats, des urbanistes et des ingénieurs israéliens et palestiniens. Ils ont effectué des visites sur le terrain et ont rencontré des personnes dont la maison avait été démolie ou la terre saisie, ainsi que des responsables gouvernementaux de l'administration civile israélienne. n

Pour plus d'information, reportez-vous au document *Démolition et expropriation : la destruction de maisons palestiniennes* (index AI : MDE 15/59/99). Vous pouvez également appeler le service de presse d'Amnesty International à Londres au 44 171 413 5566, ou consulter notre site à l'adresse suivante : <http://www.amnesty.org>

La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la
version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty
International - EFAI -